71e ANNEE. — N° 68. VENDREDI 12 JUIN 1931.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RÉCLAMES 3e page (— d° —).....	2 fr. 75
» 2e page (— d° —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Encore le banquet de Gourdon. Continuons à répondre puisqu'on continue à calomnier.

Le banquet de Gourdon est le type de ces « scandales » créés de toutes pièces par ceux-là mêmes qui les dénoncent à l'indignation publique. Procédé simple — mais canaille — par lequel les partisans qui veulent exploiter une affaire au profit de leur parti lui attribuent d'abord tous les vices qu'il se donnent ensuite l'air de déplorer. Aussi ne leur fait-on aucun plaisir en démontrant l'innocence des actes et la pureté des intentions. Ils ont besoin qu'il y ait du mal, ces hommes vertueux tout dévoués au bien public... et ils tiennent d'avance toute preuve contraire comme nulle et non avenue. Aussi bien n'est-ce pas pour eux que l'on prend la peine de leur répondre. Mais il y a le public de bonne foi qu'il faut défendre contre ces calomnies !...

Reparlons-en puis qu'on en reparle, En politique intérieure, c'est le grand sujet du jour et cette manifestation — qui n'aurait eu par elle-même rien d'extraordinaire ni d'exorbitant — a pris du fait même de ceux qui l'attaquent une importance considérable. Voilà du moins un résultat qu'ils n'avaient pas escompté...

⁂

Donc l'affaire a été portée à la tribune de la Chambre où M. Edouard Soulier a exprimé la sainte colère dont son cœur était saisi. Il n'a pas réussi d'ailleurs à la faire partager par l'assemblée bien qu'il ait mis tous ses soins à présenter la manifestation de Gourdon, non pas telle qu'elle est, mais telle qu'il aurait voulu qu'elle fût pour les besoins de sa cause...

Pour vous faire saisir sur le vif l'art vraiment peu scupuleux avec lequel on déforme les faits les plus certains, il nous suffira de relever un trait du discours de M. Edouard Soulier. Il s'agit d'une affirmation très simple, mais particulièrement grave...

Tous ceux qui sont au courant des choses savent le scrupule que les organisateurs ont mis à garder à cette manifestation son caractère « ancien combattant ». Aucune adhésion n'a été admise au banquet sans que le sollicitant ait pu justifier sa qualité. Entre les anciens combattants on n'a fait aucune exception — cela va sans dire ! — mais on a écarté sans exception tous ceux qui ne le sont pas. Cette règle a été appliquée avec la plus stricte rigueur. Et nous pourrions citer nombre de personnalités, qu'en toute autre circonstance on n'aurait eu aucune raison de repousser et auxquelles on a opposé un inpitoyable refus. La qualité d'ancien combattant était suffisante, mais elle était indispensable. Pas de carte d'ancien combattant, pas de carte de banquet. A l'exception des quelques invitations officielles, très étroitement limitées, et des membres de la presse, il n'y aura personne sur les 4.600 convives qui ne soit un ancien combattant authentique et reconnu...

Ainsi se trouve bien définie la physionomie du banquet, organisé sur un plan hors de toute politique. Ainsi présentée, sous son véritable aspect, cette manifestation échappe à tout reproche et l'injustice des attaques dont elle est l'objet eût éclaté à tous les yeux !...

C'est pourquoi M. Edouard Soulier n'en a fait ni une ni deux. Et il a tout simplement déclaré ceci à la Chambre ; « *A ce banquet, peut s'inscrire « qui veut !* »

C'est tout de même un peu fort ! Que M. Soulier sache ou non de quoi il parle, on voit quel sérieux il faut ajouter à ses paroles !

Cette affirmation une fois posée, il lui était facile d'en tirer les conclusions que vous devinez. Seulement comme elle était fausse et calomnieuse tout ce qui s'en suivait n'avait rien de commun avec la vérité.

Quelques mots de M. Malvy appuyés par M. de Monzie et confirmés par une courte déclaration de M. Delport ont suffi pour faire apparaître le bluff de cette campagne et pour ruiner toute la combinaison échaffaudée par les ennemis de M. Briand.

L'intervention fougueuse de M. Franklin-Bouillon n'a pas réussi à rallumer des colères déjà éteintes. Et l'interpellation, à la demande du président du Conseil, a été renvoyée à la suite...

⁂

Et pour en finir avec cette misérable et vilaine querelle, nous ne saurions mieux faire que de citer ici la fin d'une réponse adressée à un de nos confrères, par notre ami Pédelmas, président de la Fédération des Anciens Combattants. Après avoir pertinemment répondu à des attaques dont il démontre l'injustice, Pédelmas ajoute :

! ... la manifestation de Gourdon « ne sera nullement une protestation « contre l'élection présidentielle. Les « non pensionnés pas plus que les « mutilés n'abdiquent l'esprit ancien combattant ; ils n'oublient pas « que cinq fils de M. Paul Doumer « furent leurs frères d'armes et que « le nouveau Président de la République est un ascendant de guerre.

« Quoi qu'on en dise, la manifestation de Gourdon ne revêtira aucun caractère politique. Nous ne « le permettrions pas. Nous n'avons « pas à savoir si la situation politique « de M. Malvy est brillante ou compromise. En cette dernière hypothèse que lui apporterait la journée du 14 juin ? Faut-il dire que le « Bureau des A. C. N. P., sur 15 membres, compte seulement un électeur de l'arrondissement de Gourdon ? Le conseil d'administration 8 « sur 60 membres et que sur 4.500 « camarades qui s'assoieront au « banquet, 1.200 tout au plus pourraient être désignés comme pouvant voter pour l'ancien ministre « de l'Intérieur...

A tout cela, il n'y a rien à répondre. Mais si les adversaires de Briand attendaient d'avoir raison pour l'attaquer !...

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Pour et contre le vote intégral des femmes

Ceux-là même qui s'accordent sur le principe de l'égalité politique des hommes et des femmes, émettent des opinions divergentes quant à son application. Les uns, partisans de l'égalité absolue, sont prêts à accorder un droit intégral ; les autres, par timidité, rarissime prudence, savante stratégie, résignation à l'inévitable ou souci de circonscrire ce qu'ils considèrent comme une catastrophe ne paraissent disposés à n'accorder qu'un droit partiel. Mais ils ne s'entendent pas sur la part à accorder. Tandis que certains veulent octroyer le droit entier à une partie seulement des femmes, d'autres inclinent à n'aller que jusqu'à une partie de droit qu'ils étendraient à toutes ; mais encore ne peuvent-ils se mettre d'accord sur cette partie de droit. Serait-ce l'électorat sans l'éligibilité ou l'un et l'autre aux assemblées locales à l'exclusion des assemblées législatives avec promesse, si les femmes étaient bien sages, votaient gentiment, de leur accorder, plus tard, beaucoup plus tard, miette à miette, le droit de vote intégral.

Cette dernière proposition est une des plus accréditées auprès de nos féministes à demi. Quelles raisons invoquent-ils donc à l'appui de leur thèse ? C'est que les femmes s'initieraient ainsi progressivement à la vie publique. Mais à quoi donc les femmes ont-elles besoin d'être intitiées ? Est-ce à l'arc-en-ciel des étiquettes des partis, aux petites cuisines électorales, au sens profond et caché des scrutins parlementaires qui fait que lorsque l'on vote pour, c'est qu'on était contre et inversement ? Il n'est pas besoin d'initiation pour choisir tous les quatre ans un candidat qui ait donné des garanties de son attachement aux principes démocratiques et à la paix. Est-il donc plus difficile d'élire un député qu'un conseiller municipal ? d'être sénatrice que conseillère ? de jongler, le cœur léger, avec des milliards du budget d'Etat que d'équilibrer judicieusement les quelques milliers de francs d'un modeste budget municipal ? de voter contre les bouilleurs de crû que d'approvisionner le village en eau potable ?

Tel de nos parlementaires affirmait à l'appui de sa thèse « que les doctrinaires de la République n'ont jamais prétendu que le Droit, il soit nécessaire de le donner tout d'un coup ».

Nous affirmons, nous, que, dès l'instant qu'un droit est reconnu pour un droit, il faut se hâter d'en assurer l'exercice. Tout retard, toute limite apportés dans son application, de quelque prétexte qu'on les couvre ne sont que pharisaïsme et iniquité.

L'octroi d'un droit ne saurait être désastreux parce que le droit est né de la vérité, que la vérité étant une est la garantie d'union entre les hommes et qu'il n'y a pas plus de demi droit que de demie vérité.

La vérité, c'est l'égalité absolue entre tous les citoyens, hommes ou femmes.

Le droit, ce sont les mêmes conditions de vote pour tous, c'est le vote intégral féminin.

Thérèse BONJOUR,
Membre de la Ligue Française pour le Droit des Femmes.

Informations

Au Sénat

Dans sa séance de mardi, M. Rabier, vice-président, a donné lecture de la lettre de M. Doumer donnant sa démission de président du Sénat et de sénateur de la Corse.

M. Rabier a donné lecture d'une lettre du ministre des affaires étrangère d'Espagne remerciant le Sénat et la Chambre français du témoignage de sympathie qu'ils ont adressés à la République espagnole.

Le Sénat valide l'élection de M. Tanguy, élu sénateur du Finistère.

Le Sénat discute le projet modifiant la loi sur l'exercice de la médecine. Le projet est renvoyé à la Commission.

A la Chambre

En ouvrant la séance, le Président donne lecture d'un télégramme de remerciements du président de la République espagnole en réponse aux félicitations du gouvernement français.

La Chambre discute le nouveau cahier collectif de crédits supplémentaires sur l'exercice 1930-1931. Le Gouvernement demande 499 millions de crédits supplémentaires. La discussion est renvoyée au lendemain.

M. Monnet demande à interpeller au sujet de la manifestation qui eut lieu à la gare de Lyon, en faveur de M. Briand, de retour de Genève. M. Lorin demande à interpeller sur la récente manifestation des Casques d'Acier à Breslau. M. Briand blâme la manifestation des Casques d'Acier. Toutefois, dit-il, l'idée de paix fait, en Allemagne, des progrès indéniables.

Le renvoi à la suite de l'interpellation Lorin est prononcé.

La Présidence du Sénat

Le groupe de la Gauche démocratique s'est réuni mardi pour désigner son candidat au fauteuil de président du Sénat.

M. Jeanneney a obtenu 52 voix sur 122 votants ; M. Peyronnet 34 ; M. Rabier 8 ; M. Steeg 16 ; M. Marraud 5 ; M. René Renoult, quoique non candidat, 6. Il y a un bulletin blanc.

Après le deuxième tour de scrutin, le président déclare M. Jeanneney candidat de la gauche démocratique à l'élection présidentielle de jeudi ayant obtenu 87 voix contre 29 à M. Peyronnet.

Le mode de scrutin législatif

La Commission du suffrage universel a examiné la proposition de résolution de M. Louis Marin invitant à rapporter d'urgence un texte établissant :

1. La représentation proportionnelle intégrale dans les élections législatives ;
2. L'électorat et l'égilibité des femmes à toutes les élections.

Après un échange de vues, l'ordre du jour suivant a été voté :

« La Commission du suffrage universel décide de rapporter devant la Chambre la proposition de résolution de M. Louis Marin pour qu'on lui précise son mandat, et se déclare prête à rapporter un projet de loi électorale conformément aux indications de la Chambre. »

A l'unanimitéé, la Commission a nommé rapporteur M. Léon Bariety.

Après l'entrevue des Chequers

On confirme officiellement, au Foreign Office, qu'au cours de conversations de Chequers, le Dr Brüning, chancelier du Reich, a invité MM. MacDonald et Henderson à lui rendre sa visite à Berlin. L'invitation a été acceptée, bien qu'aucune date n'ait encore été fixée.

En Espagne

Afin d'obtenir que les Cortès constituantes siègent à Saint-Sebastien, la municipalité de cette ville a décidé d'offrir au gouvernement un local où l'assemblée puisse tenir ses réunions.

La municipalité a insisté sur le fait que son offre a un caractère de donation absolument désintéressé. Un crédit de 500.000 pesetas a été voté en vue des frais que pourrait entraîner l'installation des Cortès.

Le Vatican et le fascisme

Le pape a envoyé au gouvernement italien une troisième note, insistant pour obtenir une réponse aux deux notes précédentes adressées la semaine dernière, demandant un règlement satisfaisant du conflit relatif aux Associations des jeunesses catholiques.

On croit savoir que le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat au Vatican, a eu à la résidence royale privée de la Villa Savoia, une conversation avec le roi Victor-Emmanuel.

Le cardinal Pacelli a été reçu ensuite par le pape, à qui il a communiqué le résultat de son entretien avec le souverain.

La question de dettes de guerre

Le sénateur américain Bingham, représentant républicain du Connecticut, membre de la Commission des finances, s'est déclaré opposé à une annulation ou révision des dettes de guerre, mais a suggéré un moratoire de deux à trois ans pour remédier à la dépression mondiale.

On filmera le battement des ailes

M. d'Arsenval a remis à l'Académie des sciences une note de MM. Huguenard, directeur adjoint à l'Ecole des hautes études, et Magnan, professeur au Collège de France, sur un nouvel appareil cinématographique permettant de prendre 2.000 à 3.000 vues par seconde. Avec cet appareil, on a pu étudier le nombre des battements d'ailes par seconde de très petits oiseaux et même de divers insectes.

EN PEU DE MOTS...

— D'après les statistiques officielles du mouvement de la population allemande durant l'année 1930, la population de l'Allemagne a augmenté de 415.000 habitants.

— Le prix littéraire « La Renaissance », d'une valeur de 6.000 francs, a été attribué à M. Joseph Peyre, pour son ouvrage « L'Escadron blanc ».

— La cour d'assises de Montpellier a condamné à la peine de mort le docteur Laget qui était accusé d'avoir empoisonné avec de l'arsenic, ses deux femmes et sa sœur.

— L'aviateur la Rochette, qui avait, pris, mardi, au Bourget, le départ avec Mlle Marie Bell, pour battre le record de la distance, a fait demi-tour, en raison du mauvais temps.

— Un avion postal français, venant de Saïgon, s'est écrasé dans un cours d'eau de Sandoway (Birmanie occidentale). Les trois occupants ont été tués.

— Le « Trait d'Union » a battu le record de la distance en circuit fermé. Ils ont parcouru 9.000 kilomètres à une vitesse de 150 kilomètres à l'heure. Le précédent record était détenu par Paillard et Mermoz, avec 8.960 kilomètres.

NOS ÉCHOS

Les médecins du livre.

Au chevet du livre malade, les médecins se pressent avec des airs pessimistes. Mauvaise méthode ! On ne guérit pas quelqu'un avec des lamentations... D'autant que le livre ne va pas plus mal que n'importe quelle autre « industrie ».

Evidemment, chaque docteur a son remède. Nous savons ça depuis Molière... Ne retenons de tout ce qui se dit que les observations suivantes d'André Dahl. Elles ne touchent que le roman, mais c'est le genre de livre auquel s'intéresse surtout le grand public.

— Alors, dit André Dahl, alors si l'on me permettait de donner humblement, mais franchement mon avis, je dirais que la maladie du Livre est la maladie *du déjà lu*. Mes chers confrères, que voulez-vous ? Quand votre œuvre paraît en librairie, tout le monde a déjà pu la lire quelque part, journal ou revue. Le dernier Béraud a paru dans *le Petit Parisien*, le dernier Paul Morand dans *les Annales*, le dernier Carco dans *Détective*, le dernier Duvernois dans *Candide*, le dernier Pierre Benoit dan *la Revue de France*, le dernier Marcel Prévost dans *Gringoire*, le dernier Dekobra dans *Le Journal*, tous dans des publications à gros tirage. Les lecteurs qui vous aiment s'y précipitent et ce sont eux qui justement jadis faisaient « partir » votre livre.

« L'inédit, le *vraiment inédit*, à 12 francs, voilà le remède ! Voilà la guérison ! »

Peut-être...

Né en avion.

Le record du baptême de l'air est détenu indiscutablement, à cette heure, par un Canadien. Il s'agit du petit Joseph-Albert Miller, qui vient tout simplement de venir au monde en avion. Sa mère, Mme Alexandre Miller, dont la grossesse difficile semblait exiger une intervention chirurgicale, avait demandé à être opérée d'urgence. La Canadian Royal Air Force dépêcha un avion avec ordre d'amener la malade à l'hôpital de Le Pas (Canada). Mme Miller partit par la voie des airs. A quelques milles du point de départ, l'accouchement se produisit normalement. Un beau petit garçon vit le jour. Ce n'est que deux heures et demie plus tard que la parturiante arrivait à l'hôpital, mais elle reçut les soins dévoués et son état est excellent.

Après le baptême de l'air, le nouveau-né a reçu celui de la religion, des mains du R. P. Lajeunesse, un nom de circonstance.

La science appliquée.

Appliquée à détruire...

Maintenant que le professeur Piccard est descendu du ciel, il fait part aux personnes que cela peut intéresser des constatations qu'il a pu faire là-haut. Je ne suis sans doute pas le seul à en ignorer toute l'importance, mais j'éprouve une petite crainte à la pensée qu'on va probablement construire des appareils capables de parcourir la stratosphère qui, lors de la prochaine guerre nous feraient tomber de plus haut des projectiles sur la figure.

Car c'est ainsi que cela finit généralement. Les savants inventent des machines qui paraissent innocentes comme l'agneau qui vient de naître, mais, cinq minutes plus tard, les guerriers se les approprient et ça finit par un affreux gâchis.

LE LIEUR.

ENCHANTEMENT ET SURPRISES de la PROVENCE ET DE LA RIVIERA

XIII

A la Turbie, un plus long arrêt nous permet de parcourir le très curieux village, monégasque d'inclination et d'intérêt, à demi. Dominé par le Mont Agel, il surplombe lui-même Monaco et Monte-Carlo, auxquels le relie un chemin de fer à crémalillère. De sa terrassse du sud, la principauté, ses deux villes, sa rade, ses parcs se montraient comme sur un plan en relief vivement colorié et, de part et d'autre de cette provocante merveille, se déploient, du cap Ferrat au cap Martin, les autres étourdissantes splendeurs de la côte... Nous faisons le tour du trophée d'Auguste. On semble s'occuper maintenant avec quelque activité de la restauration de ce monument aussi précieux par les souvenirs qu'il évoque que par la situation qu'il occupe à près de 500 mètres au-dessus du rivage. L'église et les vieilles rues de la Turbie ménagent aussi à leurs visiteurs de curieuses rencontres.

Nous nous sommes un peu trop attardés. Nous avons eu beau descendre dare-dare par les lacets ardus du chemin direct, quand nous arrivons à Monte-Carlo, la fête des fleurs, qui nous attirait, touche à sa fin. Nous n'assistons qu'à l'ultime défilé des des dernières voitures parées et n'entendons que les musiques finales des orchestres. Tout de suite, on lève les barrières. Nous nous mêlons à la foule qui piétine sur la chaussée une épaisse couche de violiers, d'œillets, de lilas et de mimosas encore tout frais. Puis nous faisons un tour dans les jardins du Casino, où, semblables à des nymphes en déroute, se hâtent des fillettes court-vêtues qui, il y a quelques minutes, trônaient sur les chars déjà remisés...

Sans insister davantage, nous reprenons notre course par la Corniche inférieure. Elle longe les plages de Monte-Carlo, passe devant « le beach », salue la chapelle de N. D. de Bon Voyage et contourne l'anse de Cabbé. Nous avons atteint le cap Martin. Ce paradis sylvestre servit d'asile à de grandes infortunes. Deux impératrices : Elisabeth d'Autriche et Eugénie de France chérirent ces lieux.

Leur souvenir y reste vénéré et commémoré. Les hôtels et les villas s'efforcent jusqu'ici avec succès de ne point offenser la magnificence de ce sous-bois triangulaire, dont la Méditerranée baigne deux côtés. On dirait d'un parc peuplé à foison de genêts, de romarins, de cistes, de myrtes, d'oliviers, de chênes-verts et de palmiers. Mais les pins dominent. Ils portent haut leurs cîmes. Et, de la rive orientale, entre les fûts de ces arbres géants, on a sur Menton des vues splendides, des vues si parfaites qu'elles semblent irréelles.

Il faut pourtant s'arracher à ces mirages, quitte à les voir s'évanouir. Leur beauté persiste en s'affirmant réalité. Menton ne déçoit jamais l'admirateur qui l'approche. Pour le moment, nous le traversons d'un trait des jardins de Carei à la promenade de Garavan. Et bientôt nous voici arrêtés. Du carrefour que nous avons atteint deux voies divergent pour pénétrer en terre étrangère. Celle d'en-haut reste la plus fréquentée. Mais le pont Saint-Louis, tout entier italien et dont l'accès était, il y a deux ans, quand nous y vînmes, accessible à tout venant, est à présent interdit aux gens dépourvus de passeports en règle. Nous suivons donc la route du bord de l'eau. Comme l'autre, un poste-frontière la barre. Les douaniers et les bersagliéri qui l'occupent, gens aimables, nous autorisent à aller viver plus loin que le poteau. Non contents de cette politesse, ils nous adressent quand nous repassons de beaux saluts à la romaine dont ils tempèrent la majesté par de gracieux bonsoirs...

Sur la Côte d'Azur, on le devine sans peine, les panneaux de publicité abondent. Leur surabondance nuit à leur efficacité. On ne leur accorde guère d'attention ; on se borne le plus souvent à les détester en bloc. A la sortie du Cap Martin, un d'eux nous a pourtant jeté aux yeux une inscription si particulière qu'elle n'a pu ne pas nous émouvoir. Nous avons cru rêver. Plusieurs autres panneaux semblables ont changé ce doute en certitude intriguée. Ils signalent aux gourmets l'existence à Menton d'une « *auberge de Rocamadour* ». Ce cabaret, nous le voyons planté devant nous, sur les terrasses du port quand nous revenons à Garavan. La tentation, cette fois, est trop forte. Nous sautons à terre et pénétrons dans l'établissement. Deux salles s'offrent à nos yeux dont l'aspect nous reporte à deux cents lieux d'ici. Ces tables aux nappes fleuries, ces chaises rustiques, ce plafond à poutrelles, cette cheminée à hotte où flambe un feu de bois sont de chez nous. De chez nous, mieux encore, cette fontaine, ces sceaux, cette bassinoire, tous ces cuivres et ces étains et ces faïences. Souriant et empressé, le maître du logis nous donne le mot de l'énigme en nous révélant ses attaches avec la miraculeuse bourgade de l'Alzou. Trouver le Causse sur la riviera, quelle aimable surprise pour des Quercynois !

Au sortir de ce reposoir imprévu, nous pénétrons dans la vieille ville. Elle est fort étrange et accidentée. Les rues grimpent, abondantes en tours et détours, bordées de maisons bariolées. Elles s'insinuent sous des couverts, s'étranglent, s'élargissent de nouveau, se heurtent à des escaliers. Par beaucoup de degrés, on accède à une terrasse entourée d'églises. Si on lève la tête, on aperçoit plus haut encore, les arbres de ce cimetière escarpé dont M. Albert Flament a si bien dit la romantique beauté. Des bandes d'enfants dépenaillés se poursuivent ; des femmes en groupe bavardent autour des fontaines ; une petite sœur bleue passe près de nous et répond en riant au mot plaisant que notre ami lui adresse.

Au pied des montagnes qui lui font un cadre tourmenté et grandiose, le long de son rivage que cernent des flots ce soir presque violets, le nouveau Menton accepte sans dédain le voisinage de son ancêtre pittoresque. Combien pourtant il lui ressemble peu ! Dans la ville des étrangers, tout est élégant et ordonné, luxueux mais calme. Seule, la végétation se permet d'être exubérante. Des jardins du Casino à la promenade du Midi, ce ne sont que massifs et alignements d'orangers et de citronniers. Et partout fusent des palmiers plus vigoureux que nulle part ailleurs à la ronde. Nous en voyons de magnifiques, aux racines empaquetées et aux têtes artistement ficelées, que l'on charge sur des fardiers. Transplantés à Vincennes, ils collaboreront, avec éclat mais non sans artifice, au camouflage exotique des accès de l'Exposition Coloniale...

Par Monte-Carlo, Beaulieu et Villefranche, la corniche d'en bas nous ramène à Nice. Au débouché du Mont-Boron, puis au tournant de Rauba Capeù sous le Château, la grande cité se montrera plus éblouissante que jamais pour accueillir notre retour. Chaque jour nouveau, sa parure vespérale nous semble l'emporter en éclat sur celle de la veille !

(*A suivre*) Eug. GRANGIÉ.

Chronique du Lot

RÉPONSE AUX CALOMNIES

*La Fédération Départementale des Anciens Combattants du Lot nous communique la réponse suivante qu'elle adresse à des journaux parisiens et provinciaux — tels que l'*Echo de Paris, *le* Figaro, *le* Courrier du Centre, *etc. — qui ont publié des articles « tendancieux » à propos de la manifestation de Gourdon. — Nous sommes heureux de publier cette juste et décisive réplique :*

Cahors, le 8 juin 1931.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Vous publiez dans « *Figaro* », du 6 juin, un article sur le banquet du 14 juin, à Gourdon, organisé par la Fédération des anciens combattants non pensionnés pour clore son congrès départemental, en accord avec les diverses Fédérations de victimes de la guerre du Lot. Vous êtes parfaitement renseignés sur les dispositions matérielles prises par le Comité d'organisation ainsi que sur l'ordre des travaux de l'Assemblée et le programme des fêtes

Nous vous serions reconnaissants de la publicité bénévole que vous faites ainsi à notre Congrès, si malgré toutes nos protestations de neutralité absolue vis-à-vis de la politique intérieure, vous ne présentiez notre banquet comme une combinaison tortueuse imaginée par M. Malvy, député de Gourdon, de connivence avec M. Briand.

Voyons les faits. Notre Congrès départemental de 1929 eut lieu le 9 juin à Cahors : président, Roland Dorgelès ; en 1930, nous étions à Figeac le 20 juillet, avec M. Jean de Pierrefeu ; il était normal que ce congrès fût à Gourdon en 1931. Entre temps, notre Fédération ayant pris une extension considérable, c'est nous, dirigeants, qui avons pensé à la personnalité de M. Briand, dès septembre 1930, pour placer le congrès sur le terrain qu'il nous plaisait d'étudier plus particulièrement cette année. Nous avons, bien entendu, demandé à tous nos parlementaires, sans distinction de parti, d'appuyer notre requête. Malvy comme les autres intervint

Il n'est pas inutile de rappeler, pour confirmer notre absolue bonne foi, que des congrès régionaux ont eu lieu en 1930 ; à Saint-Céré, présidé par M. Marc Sangnier et à Lacapelle-Marival, avec M. Claude Farrère. Voyez la diversité.

Nos preuves ? Le Bureau départemental des A. C. N. P. qui siège à Cahors, compte parmi ses quinze membres, UN électeur de M. Malvy.

Au banquet prendront la parole, après quatre anciens combattants authentiques, M. Malvy et M. Briand, mais aussi M. Delport, député de Cahors, ascendant de guerre, membre de l'Union républicaine et démocratique et Président du Groupe parlementaire des Anciens Combattants, fondé sur notre initiative. Enfin, le 21 juin, à Toulon, aura lieu notre congrès national de 1931 sous l'œil bienveillant de M. Champetier de Ribes, Ministre des Pensions. Après cela, on nous accuserait de prêter notre concours conscient ou non (ce n'est pas flatteur) à une manifestation antigouvernementale ?

D'où vient l'argent ? Cette question nous blesse mais elle ne nous gêne pas. Voici notre budget.

Dépenses pour l'organisation matérielle : 100.000 francs (non compris les repas payés par les convives).

Recettes :

Subvention du Conseil général du Lot, *votée à l'unanimité* (*autre* preuve)	50.000 fr.
Subvention, ville de Gourdon	5.000 »
Fédération du Lot des A. C. N. P. (12.000 adhérents)	15.000 »
Prélèvement de 5 francs par convive sur le prix de la carte ; 5 × 4.500.	23.000 »
Vente d'insignes, quêtes, etc.	5.000 »
Total	100.000

En insérant notre rectification, vous réparerez le préjudice moral à nous causé par l'article de M. Gaëtan Sanvoisin et vous aurez l'avantage de fournir une documentation impartiale à vos lecteurs de la région, qui, mis au courant par d'autres voies ne manqueraient pas pour la plupart d'apprécier défavorablement vos informations.

Avec nos salutations distinguées.

Le Secrétaire de la F. N. des A. C. N. P.,
S. SÉNAC.

Enseignement primaire

Examen de gymnastique. — L'examen du Certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique (degré élémentaire) aura lieu à Cahors le jeudi 25 juin : pour les aspirantes : à l'Ecole normale d'institutrices de Cahors, faubourg Cabessut, à 8 heures ; pour les aspirants : au lycée de garçons de Cahors, à 14 heures. Les inscriptions pour cet examen seront reçues à l'Inspection Académique jusqu'au 15 juin courant, terme absolument de rigueur.

L'Organisation matérielle du Banquet

La réception à Gourdon de M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, s'annonce grandiose.

Les organisateurs ont fait des prodiges d'ingéniosité pour caser les 4.600 convives qui assisteront au banquet, et pour recevoir les milliers de visiteurs qui se rendront, dimanche, à Gourdon.

Le banquet aura lieu sur le terrain du foot-ball, situé sur la route de Cahors, à 2 kilomètres environ de Gourdon. Ce terrain mesure 14.000 mètres environ.

L'installation est superbe. La salle mesure 90 mètres de longueur sur 43 de largeur. Pour y accéder on a tracé une grande avenue qui, dès dimanche soir, sera appelée « Avenue Aristide-Briand ».

Tout a été réglé pour qu'il n'y ait pas d'à-coup. Il y aura 4 portes pour pénétrer dans salle du banquet. L'une sera affectée aux personnalités officielles, une autre aux anciens combattants de l'arrondissement de Cahors, la troisième à ceux de Figeac et la quatrième à ceux de Gourdon.

Et le service, dira-t-on, comment sera-t-il assuré ?

Tout a été prévu : le service sera parfait. La cuisine sera préparée par 25 chefs-cuisiniers et 250 employés serviront les convives.

Et les convives, affirme-t-on, seront bien traités. M. Mirmont, l'actif directeur du buffet de Brive, a préparé un menu de choix.

Aussi bien, pour satisfaire l'appétit des 4.600 convives, il a pris ses précautions.

Il sera servi : 100 kilos de sardines, 100 kilos d'anchois, 1.250 paquets de radis, 500 kilos de saumon, 800 kilos de filet de bœuf, 1.500 kilos de petits pois, 1.500 salades, 900 poulardes, 25 barriques de vin.

Le matériel comporte 90.000 pièces dont 16.000 assiettes, 12.000 verres. Les tables autour desquelles prendront place les convives occuperont une surface de 1.450 mètres.

Combien y aura-t-il de visiteurs à Gourdon, dimanche ? Il est difficile de l'indiquer actuellement. Mais, d'ores et déjà, on peut en évaluer le nombre à au moins 15.000.

Le succès de la manifestation est assuré : il est certain que tout se passera pour le mieux. M. Aristide Briand recevra un accueil enthousiaste de la part de la population du Lot.

Prenez vos billets d'avance

Afin d'éviter l'encombrement des guichets dimanche matin 14 : MM. les voyageurs partant de Cahors, sont invités à prendre leurs billets la veille.

Pour la Caisse des Ecoles

Cartes du Comité de Patronage. — M. l'Inspecteur d'Académie communique :

« A l'occasion des fêtes du Cinquantenaire de l'école laïque des cartes de membres du Comité de patronage à 5 fr. l'une sont diffusées parmi tous ceux qui sympathisent à l'œuvre scolaire de la République. Le montant de ces cartes sera intégralement employé à alimenter la caisse des écoles et par conséquent à vêtir ou à instruire les enfants pauvres de nos établissements scolaires. C'est donc faire une bonne action que d'en prendre le plus possible en même temps que c'est montrer à nos institutions une sympathie dont je le sais nos concitoyens ne sont point avares.

« Je remercie d'avance bien sincèrement, au nom de nos petits enfants, tous ceux qui auront contribué à l'achat de ces cartes. On les trouve en particulier : à Cahors, à l'Inspection Académique, ainsi que chez Mmes les Directrices et MM. les Directeurs d'établissements ; dans les arrondissements de Gourdon et de Figeac auprès de MM. les Sous-Préfets, de MM. les Inspecteurs primaires, de MM. les Conseillers généraux et Maires des communes. L'inspection Académique se fera d'ailleurs un plaisir d'en envoyer directement à tous ceux qui en feront la demande. »

Magistrature

M. Villotte, président du tribunal de Limoges, est nommé membre de la Commission d'examen d'aptitude aux fonctions de juge de paix, dans le ressort de la Cour d'appel de Limoges. M. Villotte a été, pendant plusieurs années, procureur de la République à Cahors.

Compatriote

Notre compatriote M. le capitaine Bargues, commandant la garde républicaine mobile de Rosny-sous-Bois a été nommé au commandement de la garde républicaine (caserne de la rue Babylone), à Paris.

P. T. T.

Mme Delcros, receveuse des P. T. T. à Luzech, est élvée à la 5e classe.

Recette buraliste

M. Malevergne est nomme receveur buraliste de 2e classe à Cressensac ; M. Delsol est nommé à Concots (Lot).

Circuit Automobile de Figeac

Le Syndicat d'initiative a organisé un circuit automobile de deux journées.

A partir du 12 juillet prochain inclus, et jusqu'au 13 septembre inclus, fonctionnera un circuit automobile de 2 jours, avec 2 départs par semaine : le dimanche et le jeudi.

Le point de départ et le terminus sont fixés à Figeac.

Le départ aura lieu de Figeac, le dimanche et le jeudi de chaque semaine à 8 h. 30, le matin, ce qui permettra aux touristes quittant Paris-Austerlitz à 19 h. 40, par le train 71, et à ceux, se trouvant sur le parcours, arrivant à Figeac à 6 h. 6 le matin, de prendre, après s'être restaurés, le car assurant ce service.

Itinéraire. — 1er jour : Figeac (départ 8 h. 30). Ville moyenageuse, une des plus riches de France en maisons des XIIe et XIVe siècles (centre de tourisme). — Cajarc, dans la vallée du Lot, Eglise fortifiée du XIVe siècle. — Saint-Antonin (déjeuner). — Penne, bourg intéresant avec un château en ruines des XIIIe et XIVe siècles, dominant un gigantesque rocher à pic. — Bruniquel, au confluent de l'Aveyron et de la Vére. — Puycelcy. — La forêt de la Grésigne. — St-Antonin, Hôtel de ville restauré par Viollet le Duc, un des beaux exemplaires de l'architecture civile romane (dîner et coucher).

Deuxième jour. — St-Antonin (départ 8 h. 30). — Najac (magnifiques ruines d'un château du XIIIe siècle, sur la crête d'un promontoire qui s'avance dans un méandre de l'Aveyron). — Rieupeyroux. — Rodez (ville d'aspect sévère : Cathédrale des XIIIe, XIVe et XVe siècles, ornée à sa façade, d'une rose flamboyante magnifique et dominée par une tour de 87 mètres de hauteur, terminée par une plateforme d'où on jouit d'un beau panorama. Beaux boulevards établis sur les anciens remparts d'où on a de belles vues sur les environs (Déjeuner) Salies-la-Source. — (Chutes d'un ruisseau, le Créneau, qui prend sa source dans la falaise à laquelle est appuyé le village. — Conques. — (Célèbre Basilique, dont le trésor constitue un merveilleux musée d'orfèvrerie. — Vallée du Lot. — En amont de Capdenac. — Figeac. — (Point terminus, arrivée vers 19 heures.)

Prix du transport par place, 180 fr.

Pour permettre aux touristes et étrangers, séjournant dans la région traversée par le circuit, ou dans les environs, il sera accordée la faculté de parcours total ou partiel, avec départ de l'un des points quelconques du circuit où s'effectuent des arrêts, dans la mesure des places disponibles.

Renseignements et billets. — Aux Agences de la Cie d'Orléans : 16, Boulevard des Capucines et 126, Boulevard Raspail ; à la Maison du Tourisme, 53, avenue Georges-V, à Paris ; et chez M. Lalo, entrepreneur du Circuit à Gramat (Lot) et à Roc-Amadour-Gare (Lot).

Bagages. — Les colis d'un poids maximum de 15 kilos sont acceptés gratuitement comme bagages.

L'heure de fermeture des débits de boissons

M. le Préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant. Pendant la saison d'hiver, l'heure de fermeture des restaurants, cafe, bars et débits de boissons est fixée comme il suit :

1° Dans les Chefs-lieux d'arrondissement et dans les chefs-lieux de canton : à minuit.

2° Dans les autres communes du département : à 23 h.

Pendant la période où l'heure légale est avancée, les débitants de boissons, de Cahors, Figeac, et Gourdon sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts jusqu'à une heure du matin et ceux des autres localités jusqu'à minuit.

Armée

M. le chef de bataillon Frezouls, attendu d'Afrique occidentale française et M. le capitaine Pierucci, attendu du Levant, sont affectés au 16e tirailleurs sénégalais.

Congé scolaire

Samedi, 13 juin, M. Paul Doumer, élu président de la République prendra possession de ses fonctions. A cette occasion, les écoles publiques vaqueront ce jour-là.

ATTENTION

A l'occasion de la visite de M. Briand à Gourdon, le dimanche 14 juin, la retransmission de son discours sera assurée par les soins des Etablissements **RADIO-QUERCY** *dans les établissements ci-après :*

Grand Café Tivoli.
Café de l'Industrie.
Café de Bordeaux.
Café d'Alsace-Lorraine.
Café Bar Maurice.
Café Restaurant de l'Escargot.
Hôtel de la Croix-Blanche.

CAHORS

LE VIN DE CAHORS

On travaille à constituer la Cave coopérative des vins vieux de Cahors

La cave coopérative poursuit son chemin.

Le 11 avril dernier une réunion générale des souscripteurs réunissait à la Maison d'Agriculture à Cahors, bon nombre d'adhérents. Les statuts furent commentés, des discussions amicales eurent lieu et à l'issue de cette réunion un Conseil d'administration provisoire fut désigné avec mandat de mettre à point les statuts qui serviront de base à cette Cave Coopérative.

M. Déruppé, notaire à Sauzet, accepte de travailler à l'élaboration des statuts et à les présenter une fois qu'ils seront à point, à l'Assemblée générale qui aura lieu prochainement.

Le 1er juin le Conseil d'Administration s'est réuni au même lieu de ses séances à Cahors et tous les administrateurs présents ont été d'accord sur le libellé des statuts, qui seront imprimés et distribués aux souscripteurs en temps voulu.

Entre temps, le Président provisoire du Conseil d'Administration, s'était mis en rapport avec M. de Monzie, député, maire de Cahors, pour obtenir, de lui et de son conseil municipal, des caves remplissant les conditions nécessaires pour emmagasiner notre bon vin.

Le Conseil municipal de Cahors a fait sien ce projet et une Commission composée de MM. Boi, Malique et Paubert, conseillers municipaux, s'occupe activement de cette affaire.

Les adhérents et partisans de cette cave peuvent être certains que rien ne sera négligé pour que son installation, son organisation, sa marche soient digne des vins qui lui seront confiés.

Le Président provisoire,
LUGAN Adrien.

Nota. — Les membres du Conseil d'Administration seraient heureux de recevoir des conseils, des idées ou des documents relatifs à cette cave.

Ils font appel pour cela à tous les vignerons et à toutes les personnes que cette grosse affaire intéresse.

(*Communiqué*).

Respect au règlement s. v. p.

Quelques amis ayant décidé de faire une partie de pêche se rendirent sur les berges de Saint-Géry. Et après avoir appâté sérieusement, ils se mirent à l'œuvre...

Des gendarmes survinrent qui constatèrent que nos amis péchaient au fond. Or, pendant la période actuelle, le règlement n'autorise que la pêche à la ligne tenue à la main. Et encore est-ce par faveur spéciale et difficilement obtenue pour les pescofis du Lot...

Les gendarmes — bons garçons — ne dressèrent pas contravention et se bornèrent à exiger que les prises déjà faites fussent rejetées à l'eau. C'était dur, d'ailleurs, car la pêche était belle ! Il y avait notamment de magnifiques carpes qu'il fallut rendre à leur élément naturel.

Nous souhaitons que la leçon profite. Car de pareils abus sont dangereux pour nos braves pescofis. Ce n'a pas été sans peine qu'on a obtenu pour eux le droit de pêcher à la main, même en temps prohibé... Veut-on leur faire enlever cette tolérance ?... C'est ce qui ne manquerait pas d'arriver si des faits semblables se renouvelaient. Aussi est-ce en leur nom que nous protestons contre ces violations d'un règlement pourtant bien facile à observer !...

Que chacun soit de bon compte, que diable ! Et tout ira bien.

L. B.

Le prix du pain

Depuis le 10 juin, le prix du pain de consommation courante est fixé, à Cahors, à 2 fr. 30 le kilo, soit, 0 fr. 10 de diminution.

Trésorerie générale du Lot

M. Blacard, commis de 1re classe à la Trésorerie du Lot est nommé commis principal de 5e classe à compter du 1er février 1931.

M. Auque, commis de 2e classe est élevé à la 1re classe, à compter du 1er mars 1931.

Tabacs

M. Delfour, chef de brigade de gendarmerie, en retraite, est nommé vérificateur des tabacs dans le Lot.

Nécrologie

Mercredi matin ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance, à Cahors les obsèques de Mme A. Remanjon, née Marie-Paule-Laurence de Roaldès, décédée à Cahors, à l'âge de 88 ans. Cette mort met en deuil les familles F. Remajon, M. Guedon de Dives, de Roaldès auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

LE ROBINSON
Les Samedis, Dimanches fêtes et veilles de fêtes
GRAND BAL
Repas sur commande,
NOCES ET BANQUETS
Téléphone 207.

La St-Médard

Lundi, 8 juin : saint Médard ! Ce jour était attendu avec angoisse par les agriculteurs. Dès la veille, et au matin, ils scrutaient l'horizon. Pleuvra-t-il ? Fera-t-il beau ?... C'est que beaucoup de nos cultivateurs croient toujours à la vérité du vieux proverbe :

« Quand pleou per Saint-Médard,
« Pléou quaronto tsours égal,
« Sur lo fail ou sur lou dal. »

Mais, s'il pleut, ce jour-là, les agriculteurs ont encore bon espoir, car, ajoute le proverbe :

« O mén qué saint Barnabé
« L'y copo lou bé ! »

Lundi matin, 8 juin, il n'est tombé que quelques gouttes d'eau sur Cahors et sur les environs. Mais il n'en a pas été partout de même.

M. Guilbert, le météréologiste du « Matin » l'avait annoncée, lundi : « Peut-on espérer un « redressement » pour le jour de la saint Médard au néfaste dicton qui annonce 40 jours de mauvais temps ! Hélas ! la situation barométrique est trop mauvaise pour espérer un brusque retour au beau !... La saint Médard sera donc pluvieuse en général et rien n'indique encore un rapide « redressement. »

Soit : mais nos agriculteurs ont confiance en saint Barnabé. Puissent-ils ne pas être déçus. Nous le souhaitons de tout cœur. Il y a assez de pluie.

Ayons foi en saint Barnabé, puisqu'aussi bien, depuis mardi, nous jouissons d'un temps chaud, mais splendide !

L. B.

Secours pour calamités atmosphériques

M. le Maire de Cahors fait connaître qu'il a été attribué à la commune :

1° Un crédit de 8.400 francs pour venir en aide aux propriétaires qui ont éprouvé des pertes de récoltes à la suite des calamités atmosphériques survenues au cours de l'année 1930.

2° Un crédit de 2. 600 francs pour aider à la reconstruction des capitaux détruits à la suite des calamités atmosphériques survenues en 1930.

Gendarmerie

M. Barrier, de la garde mobile à Montauban est nommé gendarme à Cajarc, en remplacement de M. Ségala, admis à la retraite.

Médaille militaire

La médaille militaire est décernée au titre des réserves et avec traitement, à M. Albert Lavaysse, charron à Cajarc.

Un voleur de bicyclette

Nous avons relaté l'arrestation du nommé Cros, soldat au 126e d'infanterie, à Brives pour vol de bicyclettes. Cros, actuellement écroué à la prison de Cahors, a été interrogé mardi soir, par le juge d'instruction. Il a reconnu les méfaits qui lui sont reprochés.

Concert-Festival

Voici le programme du concert qui sera donné ce soir, jeudi, 11 juin, à 9 heures, Allées Fénelon.

1. *a*) Pour la France, Marche, J. Danglas ; *b*) Menuet du Bœuf, J. Haydn ; *c*) l'enlèvement au sérail « Ouverture », Mozart.

Orchestre Symphonique

2. Les Martyrs aux arènes, (Chœur), L. de Rillé ; 3. *a*) Air de Rip, Planquette ; *b*) Mélodie, de Raynaldo Han ; 4. Air des Cloches de Corneville (Solo et chœur), R. Planquette.

5. Faust, Grande fantaisie, Gounod (Orchestre) ;

6. Le Midi (Chœur), Jannot (Orphéon).

7. Ariose du « Roi de Lahore », Masenet ; Benvenuto Cellini, J. Diaz, M. Baboulène.

8. Le Beau Danube Bleu, valse chantée, Orphéon et orchestre.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 11, SAMEDI 13
DIMANCHE 14 (*matinée et soirée*)

ATTRACTIONS

Un numéro d'orchestre.
Un numéro de chant.
Un numéro de danses.

LA DIVINE LADY

Grand film sonore et chantant

interprété par Corinne Griffith, H.-B. Warner et Victor Varconi. Qu'est-ce que le charme ? Une femme comme Lady Hamilton peut seule nous le définir, car malgré l'obscurité de sa naissance et en dépit des plus grandes difficultés suscitées par une formidable opposition, elle sut plaire aux plus grands noms d'Angleterre et conserva leur amitié jusqu'à la fin.

Reconstitution du XVIIIe siècle. Combats navals d'Aboukir et de Trafalgar... la mort du grand héros Lord Nelson.

C'était un suicide

Nous avons relaté que lundi soir, on avait trouvé dans le Lot, sur la chaussée de St-Georges, le corps du nommé Hooghe, dit Clément. Une enquête faite, permet de conclure que Hooghe s'est suicidé.

Hooghe fut rencontré par diverses personnes, vendredi et samedi. A toutes, il déclara qu'il souffrait atrocement d'une hernie. Il y a quelques jours, Hooghe vendit divers objets mobiliers et fit certains dons à quelques personnes. On croit que c'est dans la soirée de samedi, qu'il a dû se jeter dans le Lot.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 1er juin 1931. — Présidence de M. Daymard : Sont présents : MM. Rajade, Contou, Irague, Colonel Lamblot, Chanoines Sol et Foissac, Séval, Bessières, Rigaudières, Laubat, Lescure, Combes, Calmon, Daymard, Guilhamon.

M. Guilhamon lit le procès-verbal de la précédente séance qui est adopté et dépose les publications reçues : *Bul. de la Soc. des lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, Tulle 1er liv. 1931.

Bul. de la Section des Sciences économiques et Sociales, année 1930

Sont présentés comme membres de la Société : MM. Maurice Albe, par MM. Daymard et Laforgue ; l'abbé Corbeille, par MM. Chan. Foissac et Guilhamon ; Louis Lacroq, président de la Soc. arch. de la Creuse, par MM. Viré et Chan. Sol ; A. Foulquié, chef de bureau à la Préfecture du Lot, par MM. Calmon et Malrieu.

M. le Chanoine Foissac signale l'étude que vient de publier notre confrère M. Ludovic de Valon sur le tombeau mérovingien du Roc-Amadour. Ce travail archéologique est du plus haut intérêt pour fixer les origines du pèlerinage. Notre confrère ayant eu l'amabilité d'en offrir 400 exemplaires à la Société. Cette étude sera publiée dans le prochain bulletin.

M le chanoine Sol rappelle que le *Bulletin* de la Société des Originaires du Lot publia en 1899 (3e trimestre), une poésie de Paul Froment, intitulée « Lou biel souldat ». Cette pièce est écrite dans une langue très imagée et particulièrement savoureuse.

M Rajade parlant du 4e volume des *Mémoires* du Prince de Bülov, ancien chancelier de l'Empire Allemand, dit qu'il y est longuement question du séjour du Prince à Paris de 1878 à 1884. Celui-ci fréquenta les hommes marquants de tous les mondes, en particulier les hommes politiques, tels que Ferry, Freycinet, et Gambetta dont il loue l'éloquence et le patriotisme.

M. Calmon demande un abonnement au *Bulletin* pour Mme Dumond, à Carmen, par Martel, Lot. Il lit ensuite un extrait du journal « L'Auvergnat de Paris » rendant compte de la communication faite au Congrès des Sociétés Savantes de Clermont-Ferrand, par notre confrère M. le Chanoine Sol et ayant pour titre « la disette dans le Lot en 1793 ».

Naissance

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Bouix vient d'être l'heureux papa d'une superbe fillette qui a été prénommée Monique.

Nos compliments au papa et nos vœux de bonne santé à la maman, née Yvette Bourdie, linotypiste à l'imprimerie du « Journal du Lot » et au bébé.

Accident

M. Vinel, employé à la Cie du P.-O., en poussant un wagon, a reçu une tringle de volet de wagon. Huit jours de repos.

Coup de pied de mule

Un grave accident qui a failli coûter la vie à M. Rigal Adrien, demeurant à Douelle, s'est produit lundi 8 juin dans les circonstances suivantes :

M. Rigal se rendait aux champs, il venait de dételer sa mule, lorsque soudain cette dernière poussa une ruade formidable et atteignit en pleine figure M. Rigal qui alla rouler quelques mètres plus loin. Ce dernier fut relevé le nez fracassé et avec des blessures profondes de la face d'où le sang s'échappait avec abondance. Les soins nécessités par son état lui ont été donnés par M. le Docteur Boutary.

Nous adressons à M. Rigal nos souhaits de prompt et complet rétablissement.

Vagabond

Le nommé François Edgard, 43 ans, sans domicile fixe a été arrêté pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique. Il a été écroué à la prison de Cahors.

ATTRACTION

Ce soir, à 8 h. 30, le **Cirque miniature** donnera sur la Promenade une représentation en plein air.

Le Professeur RENÉ présentera ses animaux dressés, chiens, chats, singes, rats, etc..., et ses *nouvelles attractions*.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Tirage d'obligations. — Le tirage des obligations remboursables du Syndicat d'électrification de la Vallée de la Masse a eu lieu le 7 juin.

Voici les numéros des obligations à rembourser : 212, 240, 250, 252, 257, 294, 322, 373, 378, 420, 439, 451, 537, 552, 571.

Ces obligations qui sont remboursables le 1er juillet 1931, ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

Rappelons que tous les coupons d'intérêt annuel sont payables à la perception de Cazals, à partir du 1er juillet.

Limogne

Obsèques. — Ces jours derniers ont été célébrées à Limoges les obsèques de M. Denis Lagarde, négociant, décédé à l'âge de 55 ans. M. Denis Lagarde était une personnalité très connue dans la région. Sa mort a provoqué de vifs regrets. A ses obsèques assistait une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies Nous adressons à Mme Lagarde, à ses fils, Roger, étudiant en médecine, et Ferdinand, négociant, nos bien vives et sincères condoléances.

Allez voir et essayer chez l'agent de

Peugeot

ETABLISSEMENTS

DELCROS, BARAT & Cie

Place Gambetta

la camionnette populaire

250 KGS

Les nouveaux Modèles

750 KGS (impôt 6 cv)

sur châssis 201.T

et la gamme complète des véhicules utilitaires rapides

400K 1.200K

le transport le moins cher et la meilleure moyenne

Luzech

Contributions directes. — M. le Contrôleur des contributions directes sera à la mairie, le 19 et 23 juin, à 8 heures, pour procéder à la révision annuelle des bases des contributions foncières, de la contribution mobilière, de la contribution des patentes et des diverses taxes assimilées.

Albas

Préparation militaire. — L'U. S. albassienne fait effectuer tous les dimanches, de 8 h. à 11 h., dans les Combes du moulin des tirs à l'arme de guerre. La zone dangereuse est délimitée par de drapeaux aux couleurs de la société.

Les cours de préparation militaire ont lieu très régulièrement tous les dimanches, sous la direction de M. Poujade, président de l'U. S. A.

Il est à noter que pour le moment, le service officiel de l'Education physique ne dispose d'aucun moniteur.

Sept candidats suivent les cours en vue de l'examen qui doit avoir lieu dans la première quinzaine de juillet. A ce propos, le président de l'U. S. porte à la connaissance des intéressés qu'il n'est prévu qu'un examen annuel.

Montcuq

Justice de paix. — Par décret, en date du 4 juin courant, M. Léopold Couture, greffier de la justice de paix, vient d'être nommé huissier près du tribunal de 1re instance de Cahors, en résidence à Montcuq.

St-Pantaléon

Acte de probité. — Au cours de leur promenade, les jeunes Laplazie et Crayssac ont, dimanche dernier, trouvé une montre sur la chaussée de l'ancienne route de Cahors à Montcuq, à 200 mètres environ du village.

Déclaration de cette trouvaille en a été faite, immédiatement, à la mairie où la personne à qui appartient cette montre, pourra aller la réclamer.

En cette circonstance, nous sommes très heureux d'adresser nos félicitations à ces jeunes gens pour leur acte d'honnêteté. — J. P.

Duravel

Protection de l'enfance. — Conformément au désir de M. le préfet, nos maîtres et maîtresses d'école ont fait faire une quête par leurs élèves au profit de l'Œuvre de la Protection de l'enfance, qui a rapporté 95 fr. Cette somme a été remise à la Mairie, qui l'a adressée à qui de droit.

Merci à ces fillettes, et aux donateurs.

Floressas

Arrestations. — Lundi soir, 8 juin, les gendarmes de la brigade de Puy-l'Evêque ont arrêté à Récès, commune de Floressas, un chemineau peu recommandable qui leur avait été signalé comme coupable de vols commis dans la commune de St-Martin-le-Redon.

Cet individu ayant refusé de marcher pour se rendre à Puy-l'Evêque, le secrétaire de mairie accompagné des gendarmes l'y a transporté en auto.

Il a été dirigé sur Cahors dans la journée de mardi.

Soturac

Accident. — M. Pierre Rigal, du bourg, descendait avec son cheval et sa voiture chargée de deux barriques d'eau, la côte de Vaquié. Le cheval, entraîné par la charge s'abattit et la voiture se renversa. Mme Gourdon-Victorin qui se trouvait également sur la voiture fut projetée sur le sol.

Elle a de fortes contusions aux reins ; mais son état n'est pas aussi grave qu'il aurait pu être.

Vire

Fête locale. — La fête patronale de notre commune sera célébrée seulement le 21 juin, à cause de sa coïncidence avec le banquet de Gourdon, présidé par M. Briand, dimanche prochain, 14 juin.

En voici le programme :

Samedi 20 juin : annonce de la fête par des salves d'artillerie et la sonnerie des cloches.

Dimanche 21 : réveil par de nouvelles salves ; à 10 h., service solennel pour les enfants de Vire tombés au champ d'honneur ; à 11 h., apéritif-concert ; à 14 h., jeux divers : cruche, œufs, valises, etc. ; à 15 h., courses régionales de bicyclettes ; à 16 h., courses de périssoires sur le Lot ; à 17 h., grand concert musical donné par l'Union musicale de Puy-l'Evêque (48 exécutants) ; grand bal de jour avec orchestre de choix ; à 21 h., brillant feu d'artifice et bal de nuit.

Lundi 22 : grand match de Tennis organisé par l'U. S. V.

L'heure indiquée pour les réjouissances est l'heure scolaire et non l'heure légale.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Circuit automobile. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Bagnac

Foire. — Notre foire a été importante. Voici les cours : gros bœufs d'attelage, de 6.000 à 8.000 francs ; bœufs de travail, de 5 à 6.000 fr. ; taurillons, de 3.000 à 5.000 fr. ; bouvillon de 150 à 300 fr. ; vaches, de 6.000 à 6.500 fr. la paire ; veaux de boucherie, de 8 fr. 50 à 9 fr. le kilo ; porcs gras de 270 à 290 fr. les 50 kilos ; porcelets de 2 mois, à partir de 60 à 80 francs pièce ; moutons de 150 à 200 fr.

Linac

Mariage. — C'est avec vif plaisir, que nous apprenons le prochain mariage de notre sympathique compatriote M. Raffy Franc, ancien boucher à Latronquière, avec Mlle Coudere de Lauresses.

Aux futurs époux, nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur.

Aynac

Arrêté municipal — M. le Maire d'Aynac a pris l'arrêté suivant : Il est interdit de laisser stationner le long des routes et rues dans la traverse du bourg d'Aynac, les véhicules de toutes catégories, dont le stationnement n'est pas justifié (tel que pour charger ou décharger des marchandises, matériaux, etc.).

Il est interdit d'effectuer des dépôts de matériaux ou détritus quelconques pouvant gêner la circulation à l'intérieur du bourg d'Aynac.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Moto tourisme. — Dimanche 21 juin, à 7 heures du matin, place de la Halle sera donné le départ de la caravane touristique composée par le groupe touristique salviacois. Nous croyons savoir qu'un grand nombre de jeunes gens des environs pendront part à cette excursion.

L'itinéraire a été fixé de la façon suivante : Départ à 7 heures, place de la Hallle-Salviac : Gourdon, Payrac, Rocamadour, Padirac (déjeuner), grottes de Presque, Saint-Céré, Martel, Bretenoux, cirque de Montvalent, Souillac et retour. Les motocyclistes des cantons voisins qui voudront se joindre à cette excursion intéressante peuvent se faire inscrire chez M. Vielmont, agent des motos Terrot à Salviac.

Sont admises toutes catégories de motos aux changements de vitesse.

Un canard phénomène. — Nous l'avons dit déjà « Salviac est le pays des phénomènes ».

Nous avons pu voir ces jours-ci chez Mme Lapouge, meunière sur le ruisseau de l'Ourajoux, tout près de la fontaine bien connue de Bardalées, un canard mulâtre pourvu de quatre pattes, bien formées. Deux pattes se trouvent sous les ailes et deux pattes à l'emplacement habituel.

Le canard ne paraît pas autrement incommodé de cette conformation, il se porte à merveille et ne demande qu'à vivre.

Meyronne

Accident. — Le 4 juin dernier, dans l'après-midi, M. Pierre Laval, receveur-buraliste à Meyronne, cueillait des cerises dans sa propriété de Saint-Cloud à l'aide d'une échelle double. Soudain, celle-ci bascula, entraînant M. Laval dans sa chute. Des voisins le relevèrent aussitôt et le transportèrent à son domicile. Le docteur Lascoux, de Souillac, prévenu aussitôt, examina le blessé et ne constata heureusement aucune fracture. M. Laval, qui porte des contusions sans gravité, devra observer un repos de quelques jours. Nous lui souhaitons une prompte guérison.

Souillac

Hyménée. — Lundi, 8 juin, a été célébré le mariage de Mlle Paulette Delfour avec M. Jean Crouzet de St-Céré. Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

ASSURANCES SOCIALES

Sanctions civiles

Le service départemental, à plusieurs reprises, a cru devoir attirer l'attention des employeurs sur la responsabilité qu'ils encourent, soit en ne demandant pas l'immatriculation de leur personnel sous le régime des assurances sociales, soit en ne versant pas les cotisations réglementaires.

Un certain nombre de jugements ont déjà été pris par divers tribunaux en application de l'article 1382 du Code Civil. Les employeurs qui avaient contrevenu aux obligations de la loi ont été condamnés à payer aux salariés intéressés, à la requête de ces derniers, le montant des prestations qui auraient pu leur être allouées par les Caisses d'assurances si leur immatriculation avait été demandée en temps utile.

A titre d'exemple, nous croyons devoir reproduire ci-dessous le jugement rendu, en date du 20 mars 1931 par M. le Juge de Paix du 4e canton-ouest de Toulouse en ses conclusions :

« Nous, Juge de Paix ;

« Considérant que M. D... est employé en qualité d'ouvrier chez « MM. S... et P... dans leur usine de « Toulouse, quartier Cyprien, depuis « 1928.

« Considérant que les employeurs « S... et P... étaient tenus obligatoirement de faire affilier le dit D..., « leur employé aux assurances sociales à partir du 1er juillet 1930, le « dit D... étant à leur service bien « antérieurement à l'application de « la loi.

« Considérant que le sieur D... n'a « été inscrit qu'à la date du 16 décembre 1930,

« Considérant que le sieur D... a « été atteint par la maladie suivant « certificat médical le 7 décembre « 1930.

« Considérant qu'en raison de cette « affiliation tardive ledit M. D... est « privé d'avantages qu'il était en « droit d'attendre des assurances sociales et cela parce qu'il n'a pu « étant inscrit tardivement cotiser « pendant le trimestre qui a précédé « la première constatation médicale, les 60 jours prévus par la loi.

« Qu'il a ainsi subi un préjudice « certain et qu'à la faveur du principe de droit bien conçu : « Tout « fait de l'homme qui cause à autrui « un dommage oblige celui par la « faute duquel il est arrivé à la réparer.

« Pour ces motifs :

« La Commission cantonale statuant publiquement, contradictoirement en dernier ressort faisant « droit au recours exercé par D... « contre ses employeurs,

« Condamne MM. S... et P..., employeur à payer à D..., leur ouvrier, en réparation du préjudice « qu'ils lui ont occasionné la somme « de « mille soixante-dix-huit francs « 50 centimes). »

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (4e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT

de 18 à 24 francs par jour

FLOIRAC (Originaire du Lot) *Propriétaire*

Téléphone ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le *Journal du Lot*

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 17.

En Roumanie, tout s'arrange !

De Berlin. — Un accord a été conclu entre le roi Carol et la princesse Hélène, d'après lequel la séparation est définitive.

La reine vivra à l'étranger et viendra 2 fois par an en Roumanie pour voir son fils.

France et Allemagne

De Berlin. — Des démarches seraient faites, la semaine prochaine, à Paris, par le Gouvernement du Reich pour une collaboration plus directe entre la France et l'Allemagne.

La Sardaigne est ravagée par les sauterelles

De Rome. — Les sauterelles ont fait de grands ravages en Sardaigne septentrionale. Toutes les cultures vertes sont dévorées. Des trains, même, ont été arrêtés par suite de l'immense quantité de sauterelles qui étaient sur les voies.

A la Chambre

Ce matin, la Chambre a discuté le projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins.

M. Georges Richard a exposé la crise actuelle. Il dit qu'il y a urgence à prendre des mesures. Il s'est élevé contre les derniers accords commerciaux favorisant l'importation des vins étrangers.

M. Barthe a annoncé qu'au Congrès international de la viticulture, à Rome, on envisagera la possibilité d'unifier des mesures prises en faveur de la viticulture.

M. de Monicault estime qu'au lieu d'une loi d'exception, il vaudrait mieux réaliser une entente entre les différentes associations agricoles.

Vêtements CONCHON-QUINETTE

Rue Georges-Clemenceau -- Place Galdemar

CAHORS

La Société des « **Vêtements Conchon-Quinette** » *a l'honneur d'informer le public qu'à partir du* **Jeudi 11 courant** *elle fera subir à tout son stock de* **Vêtements** *en lainages couleurs, unis et fantaisie pour* **Dames et Fillettes,** *des rabais très importants (environ* **30** *%).*

VENIR SE RENDRE COMPTE AUX ÉTALAGES

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve DURANTET, née LAJMARTRI ; Madame et Monsieur MAGAL Louis, adjudant-chef en retraite et leur fille Jeanne ; Madame IRMA, Veuve MAGAL et ses enfants ; les familles DURANTET, DELMAS, MEAUX, SAVAT et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur François DURANTET

leur époux, père, grand-père, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 12, à 10 h., en l'Eglise Saint-Barthélémy.

Réunion maison mortuaire, 53, rue Labarre.

REMERCIEMENTS

Monsieur Fernand HUGONNENG, peintre ; Monsieur et Madame LAFON ; Monsieur Henri FOURGOUS, à Cahors ; les familles RAFFY, de Thémines et RAFFY de Paris, et leurs enfants ; Madame Veuve HUGONNENG ; Monsieur et Madame René HUGONNENG et leur fils ; Monsieur et Madame Marcel HUGONNENG et leurs enfants ; Mademoiselle Denise et Monsieur Albert HUGONNENG ; Monsieur et Madame Jean LHAMAS et Monsieur et Madame Elie HUGONNENG et leurs enfants à Paris ; les familles GRAULIERES, ANDRIEU, HEREIL, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Marthe HUGONNENG

née RAFFY

CE N'EST PAS UN COUP DE FOUET

Tout le monde sait qu'il existe des fortifiants dont l'effet est immédiat, qui donnent, ce qu'on appelle communément, le coup de fouet. Peu après, le corps reprend sa lassitude habituelle. Ne vous laissez pas tenter par ces produits malfaisants. Pour remettre en état un organisme affaibli, rien ne vaut la Quintonine que vous obtiendrez vous-même en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. La Quintonine se vend 4 fr. 95 seulement dans toutes les pharmacies, et Pharmacie Orliac, à Cahors.

ALEX, **6, rue Maréchal-Foch, à Cahors, remercie la population cadurcienne du magnifique accueil fait à son magasin et décide que la distribution des primes continuera jusqu'au 20 juin inclus.**

ON DEMANDE

Bonne à tout faire

pour Commerce

NOURRIE, LOGÉE, BONS APPOINTEMENTS

S'adresser au Journal

AVIS

M. SARRAZIN ayant succédé à Mlle IMBERT, dépositaire de journaux, Messageries Hachette, a l'honneur de faire connaître à la population cadurcienne qu'il a créé un service spécial pour le port rapide des journaux à domicile, tout en assurant la vente au numéro sur la voie publique.

Comme par le passé, le meilleur accueil sera réservé à tous les clients anciens ou nouveaux.

Du reste, rien n'est changé, car Mlle Euphrasie est et restera la collaboratrice de la maison qu'elle a créée.

Se faire inscrire au magasin, Boulevard Gambetta.

Voyageur-Représentant

demandé par

FABRIQUE DE CONFISERIE

pour département Lot

ou départements limitrophes

Ecrire Bureau du Journal, N° 1717, qui transmettra

POUR CAUSE EXTENSION

COMMERCE DE GROS

à céder de suite à la Halle

DEPOT DE VINS

Eaux minérales, Vins fins, etc...

S'adresser : **M. GRELET,**

Entrepôt général. — Cahors

Tribunal de Commerce de Cahors

OUVERTURE de la LIQUIDATION JUDICIAIRE de la Société anonyme « LES CONSERVES ET CONFITURES DU QUERCY », dont le siège est à Cahors, 1, rue de la Brasserie.

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à se rendre :

— Le **vingt-trois juin prochain,** jour de **mardi,** à dix heures trente,

— En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice,

— Pour examiner la situation de leur débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif, l'élection des contrôleurs s'il y a lieu, et sur toutes autres questions qui leur seront soumises.

— La présente insertion est faite en conformité de l'article *neuf* de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier : E. MANEYROL.

Nota. — Les tiers porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus sont priés de remettre leurs adresses au Greffe du Tribunal de Commerce ou à Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

Feuilleton du « Journal du Lot » 7

PAR PEUR DE L'AMOUR

OU UN MARIAGE SECRET

par Louis d'ARVERS

V

OU EST LIANE ?

Infiniment gracieuse bien que mortellement émue, Liane restait tremblante devant sa châtelaine, n'ayant pas même le courage de lever les yeux et ne pouvant arriver à prononcer un mot.

Lady d'Eton ne pensa pas que cette gaucherie était justifiée par l'angoisse d'une telle minute qui allait décider du bonheur et de tout l'avenir de cette enfant, elle n'y vit que sauvagerie rustique.

— Je suis sûre que vous devinez ce que j'ai à vous dire, Liane, commença-t-elle avec bienveillance ; mon fils nous a dit les engagements qu'il a pris envers vous, et je viens « à son insu », faire appel à votre raison.

Le cœur de Liane ne battait presque plus dans sa poitrine ; elle fit appel à toute sa volonté pour ne pas s'évanouir là, devant cette femme qui venait de lui demander de renoncer à son amour qui était toute sa vie.

— Je ne voudrais pas vous blesser en quoi que ce soit, mon enfant, nous estimons et aimons grandement vos parents et nous savons que vous êtes en tous points digne d'eux, mais vous devez comprendre que si bonne et charmante que vous soyez, vous ne pouvez pas devenir châtelaine d'Eton-Court...

Le plus fort était fait, Liane avait entendu prononcer l'arrêt qu'elle attendait depuis les premiers mots de la duchesse, elle se raidit, appelant à elle toute sa jeune dignité, mais resta silencieuse.

— Le duc et moi, quelles que soient nos bonnes intentions à votre égard, disait la duchesse, ne pouvons pas vous introduire dans notre famille sans y introduire en même temps vos parents... Croyez-vous qu'ils s'y sentiraient à leur aise ? Croyez-vous pouvoir être heureuse vous-même, dans un monde dont vous ignorez tout, et qui est parfois cruel et injuste ?

Liane, toujours immobile, continuait de regarder le sable à ses pieds. Pas une fois ses yeux ne s'étaient levés vers la grande dame, qui disait avec bonté de si cruelles vérités.

La duchesse eut pitié de cette douleur muette qui ne voulait pas s'avouer. Elle prit la main de la jeune fille :

— Ne me croyez pas orgueilleuse ni méchante, Liane, mais comprenez que, même si nous passions sur des situations sociales, il resterait l'inégalité de l'éducation et de l'instruction entre votre mari et vous. Et, croyez-moi, ma pauvre enfant, il y aurait là un élément certain de souffrance pour vous deux.

Chose curieuse, Liane n'était plus humiliée, un sentiment nouveau de fierté naissait en elle. Malgré tout, malgré ce qui lui manquait et qu'on lui rappelait si implacablement, Ronald l'aimait.

Il l'aimait et, si elle renonçait à lui, ce serait, non pour obéir à cette femme qui venait de la torturer, mais pour son *bonheur à lui,* et de son plein gré.

Et comme son père entrait hâtivement, désolé d'avoir fait attendre la duchesse, elle fit une révérence à celle-ci et disparut.

Ce fut seulement quand elle fut hors de la vue de tous, qu'elle laissa couler ses larmes, sûre que son bonheur prenait fin à jamais et se rendant compte qu'elle avait toujours inconsciemment attendu cette minute.

— J'ignorais tout, madame la duchesse, affirmait, dans le même moment le fermier Brice.

Et son regard loyal ne laissait aucune place au doute. Evidemment le brave homme était aussi surpris que l'avaient été le duc et la duchesse en recevant la confidence de leur fils.

— J'étais si loin de soupçonner l'entente de ma fille avec le jeune monsieur que, ce matin même, j'ai promis sa main au fermier Ralph.

La diplomatie de la duchesse réussissait au-delà de ses espérances, du moins elle en jugeait ainsi. Le vieux Brice et sa femme paraissaient sincèrement désolés. Evidemment le bonheur de leur fille leur paraissait plus assuré avec le fermier Ralph qu'avec leur jeune seigneur.

Elle n'eut donc aucune peine à leur faire admettre que la meilleure solution était de ne rien brusquer, mais d'éloigner momentanément la jeune fille.

— Ne la grondez pas, recommanda-t-elle, ne lui faites aucun reproche qui la puisse humilier, soyez gentils et bons pour elle comme vous avez accoutumé de l'être et, surtout, ne lui parlez pas, pour le moment, d'un autre mariage.

La seule faute de l'habile diplomate fut d'offrir un chèque pour pourvoir, dit-elle, aux dépenses de Liane. Le vieux Brice se redressa :

— Je vous demande pardon, madame la duchesse, mais nous ne pouvons pas accepter... nous ne pourrions pas supporter la pensée d'avoir vendu l'amour de notre pauvre petite Liane.

Très gentiment la duchesse s'excusa, tendant sa main blanche vers la la main calleuse du fermier, qu'elle se félicitait de trouver si sage et raisonnable.

— Avant ce soir, Liane sera partie, madame la duchesse, dit le fermier, après avoir consulté du regard sa femme en larmes : elle retournera quelque temps encore chez la tante qui l'a élevée. Elle n'était revenue que ces derniers jours, trop tôt pour son malheur, hélas !

VI

MARIAGE SECRET

Pendant quelques jours, il y eut au château comme une détente.

Ronald avait donné sa parole de ne pas revoir Liane jusqu'à sa majorité, et il espérait bien trouver l'occasion de lui faire connaître l'engagement qu'il avait dû prendre, en même temps qu'il lui affirmerait, à nouveau, la fidélité de sa tendresse.

Quand il comprit qu'elle était partie, il ne pensa pas que ses parents fussent pour quelque chose dans ce départ. Liane avait dû refuser nettement d'épouser Ralph et son père l'avait éloignée par punition. Mais sûrement elle ne tarderait pas à lui faire savoir où elle avait été envoyée.

En attendant, il avait repris la vie normale avec ses parents. Durant quelques jours, il n'y aurait de prétextes pour une discussion avec eux au sujet de Liane. Il n'avait qu'à attendre, et il attendait.

Le duc mettait tout son espoir dans le temps, la duchesse dans sa diplomatie.

Mais, au bout de quelques jours, ne recevant aucune nouvelle de Liane, Ronald s'émut et alla frapper à la porte des Brice. Il en revint violemment irrité.

— Vous avez douté de ma parole, mon père, Liane est partie sur vos conseils et ses parents se refusent à me faire connaître où ils l'ont envoyée. Votre action sur ces braves gens constitue un abus de pouvoir d'autant moins justifié que vous aviez ma parole.

— Ce n'était pas douter de votre parole que prévenir les parents de Liane, afin qu'ils puissent agir au mieux des intérêts de leur enfant, dit froidement le duc. Vous n'êtes pas seul en cause, et les parents de Liane *devaient* savoir...

— Pas ainsi ! coupa Ronald, vous deviez me laisser le soin de leur parler moi-même. Votre façon d'agir me dégage de ma promesse envers vous, car je vous déclare que je chercherai à voir Liane pour lui expliquer la situation. Je la trouverai, quel que soit l'endroit où on la cache, et je l'épouserai !

— Pas avant votre majorité, répéta le duc, d'autant plus calme que son fils paraissait plus irrité.

— Qu'importe ! Dès que je l'aurai trouvée, je prendrai avec elle toutes mesures nécessaires et, dès que la loi le permettra, nous nous marierons.

Le duc ne répliqua pas, il avait prévu l'inévitable scène, quand son fils apprendrait le départ de Liane et il ne vit dans les paroles du jeune homme que le dépit d'un enfant auquel on enlève un jouet convoité.

La duchesse comprit mieux et commença de douter de l'habileté de sa diplomatie. (*A suivre.*)

500 FRANCS
p. mois à Hommes ou Dames même dans villages pour vente
CAFÉS TORRÉFIÉS
avec ou sans primes. Etablissem.
ST-JAMES, SALON (Bouch.-du-Rhône)

Bibliographie

LES ANNALES

S'il n'y avait dans les *Annales* du 1er juin que la relation de l'écrivain américain Seabrook concernant son séjour chez les cannibales, cela seul suffirait au succès du numéro, tant ce récit offre de pittoresque et de saveur. Mais on y trouve encore les réflexions de M. Louis Barthou sur l'élection présidentielle, les admirables souvenirs de la comtesse de Noailles, les signatures d'Yvonne Sarcey, de Henry Bidou, d'André Lang, de Benjamin Crémieux, de Gérard Bauër, et le roman d'André Armandy. On conçoit, par tous ces éléments si brillants, la vogue croissante des *Annales*. En vente partout : 3 francs.

LA NATURE

La mode revient aux dirigeables et aux très grands. Les Etats-Unis en construisent deux géants dont on trouvera les profils et le mode de construction dans le dernier numéro de *La Nature*. .

La mode est aussi au système nerveux des plantes. Sans faire de théorie hasardeuse, M. Millet présente une série d'observations simples et faciles à contrôler sur les gestes des feuilles du fraisier.

Le tabac prend une place envahissante dans notre civilisation actuelle. Quelques statistiques et quelques points d'histoire sur la régie expliquent les ressources que l'Etat tire de ce monopole.

Des locomotives dont les roues sont munies de bandages caoutchoutés paraît une fantaisie et devient une réalité intéressante.

Et puisqu'on parle constamment de Paris port de mer, pourquoi donc ne pas envisager, avec M. Butavand, sa liaison avec la mer par la Somme, aussi bien que par la Seine ?

Le coffre-fort moderne est bien le réduit central de la défense contre le vol. Des photographies d'effractions et d'arsenaux de cambrioleurs montrent cette nouvelle face de la lutte entre offensive et défensive, arme et cuirasse.

Le lait que nous buvons doit être propre : M. Fouassier précise les conditions de sa filtration et de sa pasteurisation.

Le canal de Suez continue d'évoluer techniquement pour permettre des passages de plus en plus rapides. M. Debesse expose ses récents progrès et son avenir.

Sait-on que les fluorures organiques sont d'excellents frigorigènes et comment on fait les éponges de caoutchouc et ce que sont les pinsapos de Ronda en Espagne, et l'art de regarder une photo pour lui donner tout son relief ? *La Nature*, dans un seul numéro, traite de tout cela et encore des familles de savants où l'esprit fut héréditaire, de tours de prestidigitation, de ce que l'amateur d'astronomie peut observer dans le ciel, des conseils utiles à l'automobiliste, etc., etc.

Nulle revue n'est plus plaisante et plus instructive.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue
PRIX DU FLACON : 14 francs
Un seul modèle de Flacon
-:- GRANDEUR UNIQUE -:-
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français

Exposition Coloniale Internationale de Paris
(Mai à novembre 1931)

Billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale de Paris en 1931, il est délivré aux porteurs de bons à lots de cette Exposition pendant la période comprise entre l'avant-veille de l'ouverture de cette manifestation et la veille de sa fermeture et dans la limite de deux voyages par bon, des billets d'aller et retour à prix réduit, au départ d'une gare quelconque des Grands Réseaux français à destination de Paris, sous réserve d'un parcours simple de 200 kilomètres.

Réduction sur le prix doublé des billets ordinaires simples à plein tarif : 30 0/0 de 200 à 500 kilomètres ; 33 0/0 au-dessus de 500 kilomètres.

Validité : 10 jours de 200 à 500 kilomètres ; 15 jours au-dessus de 500 kilomètres, sans faculté de prolongation.

Ces billets ne permettent l'enregistrement comme bagages que des objets à l'usage personnel des voyageurs.

Une Agence de Voyageurs
126, Boulevard Raspail, à PARIS

Il est rappelé au Public que, pour faciliter les déplacements, la Cie d'Orléans possède 126, boulevard Raspail (Télép. : Littré 99-67) une Agence affectée au service des voyageurs.

Cette Agence délivre les diverses catégories de billets au départ de Paris pour toutes gares des réseaux d'Orléans, du Midi, du Nord, de l'Est et d'Alsace et de Lorraine et fournit tous renseignements et brochures concernant les voyages sur ces Réseaux. Elle donne suite dans la limite des places disponibles, aux demandes de locations de places dans les trains rapides et express au départ de Paris-Quai d'Orsay et Paris-Austerlitz (délai maximum : deux semaines soit 14 jours avant la date fixée pour le départ, ce jour compris).

D'autre part, du 1er juin au 1er octobre 1931 inclus, les bagages à destination du Réseau d'Orléans et de ses au-delà sont acceptés à l'enregistrement, à cette Agence, comme ils le seraient dans une gare ; en outre de la taxe afférente au transport par chemin de fer, il est perçu pour le transport de ces bagages, entre la dite agence et la gare de départ, les prix-ci-après :

un colis, 2 francs ; par colis en sus du premier, 1 franc.

Cette agence est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 8 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.

L'AMERIQUE DU SUD
Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies *Sud-Atlantique* et *Chargeurs-Réunis*, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

Maîtresses de Maison !
LISEZ la
Mode Pratique
qui concilie
ÉLÉGANCE-FANTAISIE
JOLIS RAFFINEMENTS
avec l'économie qu'impose la vie chère.
Un an, 52 numéros, dont 24 en couleurs : **50 fr.**
Le Numéro : **1 fr.**

IMPRIMERIE A. COUESLANT
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins
ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

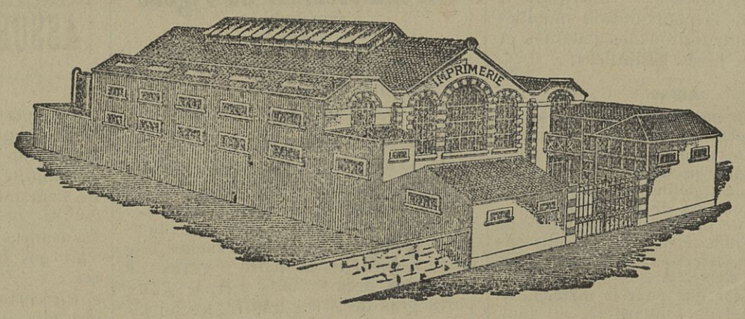

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'ÉTÉ 1931

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1er, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1er, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1er, 2e, 3e cl.	EXP. 1er, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE de luxe	EXP. 1er, 2e, 3e cl.	RAPIDE	OMNIB. 1er, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	22 20	»	10 16	»	17 18	19 20	19 56	21 10	»
PARIS (Aust.) dép.	»	22 34	»	10 28	»	17 29	—	20 8	21 22	»
LIMOGES arrivée	»	5 53	»	16 30	»	23 3	0 35	2 8	3 20	»
LIMOGES départ.	4 31	9 2	»	16 37	»	23 9	0 42	2 23	3 28	»
BRIVE... arrivée	7 15	11 56	»	18 18	»	0 48	2 11	4 8	5 9	»
BRIVE... départ.	7 38	12 32	16 19	18 24	18 50	0 54	2 17	4 17	5 16	»
Gignac-Cressensac.	8 16	13 7	16 57	—	19 58	—	—	—	—	»
SOUILLAC	8 42	13 50	17 24	19 6	20 31	—	—	—	5 53	»
CAZOULES	8 50	13 58	17 32	—	20 41	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 56	14 4	17 38	—	—	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon	9 6	14 14	17 49	—	21 5	—	—	—	—	»
Nozac	9 16	14 24	18 1	—	—	—	—	—	—	»
GOURDON	9 31	14 40	18 24	19 33	21 33	—	—	5 23	—	»
Saint-Clair	9 40	14 49	18 34	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 51	15	18 46	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	10 2	15 11	18 59	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 13	15 22	19 13	—	»	—	—	—	—	»
Espère	10 22	15 31	19 24	—	»	—	—	—	—	»
Pradines	10 29	15 38	—	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 35	15 44	19 35	20 14	»	2 36	3 47	6 7	7 3	»
CAHORS départ.	11 35	17 42	»	20 18	»	2 40	3 51	6 12	7 7	7 20
Sept-Ponts	11 45	17 54	»	—	»	—	—	—	—	7 31
Cieurac	11 59	18 11	»	—	»	—	—	—	—	7 47
Lalbenque	12 7	18 21	»	—	»	—	—	—	—	7 56
Caussade	12 44	19 1	»	21 1	»	—	—	7 »	—	8 33
MONTAUBAN arr.	13 18	19 40	»	21 25	»	3 41	4 50	7 25	8 14	9 10
TOULOUSE.. arr.	16 58	21 8	»	22 17	»	4 29	5 37	8 22	9 5	11 12

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1er, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1er, 2e, 3e cl.	EXP. 1er, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1er, 2e, 3e cl.	EXP. 1er, 2e, 3e cl.	EXP. 1er, 2e, 3e cl.	RAPIDE de luxe	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	4 50	8 45	10 12	13 34	19 41	21 »	22 55	23 15
MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11 »	16 2	20 29	21 48	23 38	23 59
Caussade	6 55	10 27	—	16 41	20 54	—	—	—
Lalbenque	7 32	11 9	—	17 19	—	—	—	—
Cieurac	7 40	11 18	—	17 27	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 51	11 30	—	17 38	—	—	—	—
CAHORS... arr.	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	0 34	0 58
CAHORS... dép.	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51	0 38	1 2
Pradines	8 24	12 49	—	18 2	—	—	—	—
Espère	8 32	12 58	—	18 10	—	—	—	—
St-Denis-Catus	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—	—
Dégagnac	9 10	13 36	—	18 45	—	—	—	—
Saint-Clair	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—	—
GOURDON (1)	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25	—	—	—
Nozac	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—	—
CAZOULES	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—	—
SOUILLAC	10 25	14 50	13 11	19 51	22 51	—	—	—
Gignac-Cressens.	10 52	15 20	—	20 21	—	—	—	—
BRIVE..... a.	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 29	2 9	2 40
BRIVE..... d.	»		13 54	»	23 39	0 39	2 15	2 46
PARIS.. (A.) arr.	»		21 46	»	8 33	8 53	—	10 4
PARIS.. (O.) arr.	»		21 58	»	8 45	9 5	9 30	10 15

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées: consulter les indicateurs.
(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 19 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS	6	22	15	2	»	18 35
Pradines	6	29	15	10	»	18 43
Mercuès	6	38	15	19	»	18 52
Douelle (*Arrêt*)	6	42	15	23	»	18 56
Parnac	6	49	15	33	»	19 5
Luzech	6	55	15	39	»	19 13
Castelfranc	7	7	15	51	»	19 25
Prayssac (*Arrêt*)	7	11	15	55	»	19 29
Puy-l'Evêque	7	20	16	4	17 36	19 38
Duravel	7	27	16	11	17 48	19 46
Soturac-Touzac	7	35	16	19	18 »	19 54
Fumel	7	46	16	30	18 27	20 6
LIBOS	7	51	16	35	18 33	20 11

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6	27	9	22	14 25	18 14
Fumel	6	38	9	29	14 32	18 22
Soturac-Touzac	6	54	9	40	14 43	18 33
Duravel	7	5	9	47	14 50	18 40
Puy-l'Evêque	7	21	9	55	14 57	18 47
Prayssac (*Arrêt*)	7	35	10	4	15 6	18 56
Castelfranc	7	52	10	9	15 12	19 2
Luzech	8	12	10	20	15 25	19 14
Parnac	8	25	10	29	15 34	19 23
Douelle (*Arrêt*)	»	»	10	34	15 39	19 28
Mercuès	8	40	10	40	15 45	19 34
Pradines	8	52	10	48	15 53	19 42
CAHORS	9	1	10	55	16 »	19 49

De Cahors à Capdenac

CAHORS	8	5	9	50	16 14	18 30
Cabessut	8	15	10	1	16 25	18 41
Arcambal	8	24	10	17	16 34	18 54
Vers	8	32	10	25	16 42	19 5
Saint-Géry	8	38	10	50	16 47	19 14
Conduché	8	49	11	19	16 58	19 33
Saint-Cirq-la-Popie	8	55	11	29	17 4	19 41
St-Martin-Labouval	9	2	11	53	17 11	19 57
Calvignac	9	8	12	3	17 17	20 6
Cajarc	9	21	12	20	17 29	20 21
Montbrun	9	30	A titre essai jours de foire à Cajarc		17 38	20 34
Toirac	9	38			17 49	20 46
Lamadeleine	9	49			18 1	21 1
CAPDENAC	10	»			18 13	21 15

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7	10	11	49	18 55	»
Lamadeleine	7	22	12	5	19 7	»
Toirac	7	33	12	19	19 18	»
Montbrun	7	41	12	30	19 26	»
Cajarc	7	52	12	46	19 39	»
Calvignac	8	2	12	59	19 49	»
St-Martin-Labouval	8	9	13	8	19 58	»
Saint-Cirq-la-Popie	8	17	13	18	20 6	»
Conduché	8	23	13	27	20 13	»
Saint-Géry	8	37	13	49	20 26	»
Vers	8	42	13	56	20 32	»
Arcambal	8	50	14	7	20 40	»
Cabessut	9		14	22	20 51	»
CAHORS	9	8	14	31	20 59	»

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 23	»	14 20	17 15	»
Vayrac	5 32	»	14 28	17 23	»
Bétaille (arrêt)	5 38	»	14 34	17 29	»
Puybrun	5 47	»	14 43	17 38	»
Bretenoux-Biars	6 4	»	14 57	17 53	»
Port-de-Gagnac	6 12	»	15 5	18 1	»
Laval-de-Cère	6 25	»	15 15	18 11	»
Lamativie	6 47	»	15 36	18 36	»
Siran (arrêt)	7 4	»	15 53	18 53	»
La Roquebrou	7 22	»	16 10	19 11	»
AURILLAC.. arrivée.	8 5	»	16 53	19 57	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	4 54	10 2	»	17 14	»
La Roquebrou	5 35	10 43	»	17 58	»
Siran (arrêt)	5 47	10 55	»	18 12	»
Lamativie	6 4	11 12	»	18 32	»
Laval-de-Cère	6 22	11 28	»	18 51	»
Port-de-Gagnac	6 31	11 36	»	19 »	»
Bretenoux-Biars	6 47	11 46	»	19 17	»
Puybrun	7 2	11 54	»	19 27	»
Bétaille (arrêt)	7 12	12 1	»	19 35	»
Vayrac	7 29	12 7	»	19 43	»
St-Denis-près-Martel.	7 36	12 14	»	19 50	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 50	10 59	»	19 36
Sarlat	»	8 2	12 »	17 35	20 39
Cazoulès	»	8 44	12 39	19 15	21 16
Souillac	7 37	10 55	13 32	19 28	21 25 / 15 45
Le Pigeon	7 52	11 20	13 47	Les jours de foire et marché à Sarlat	16 »
Baladou. Arrêt.	7 57	11 27	13 52		16 5
Martel	8 6	11 56	14 »		16 14
St-Denis-p.-M. ar.	8 16	12 8	14 10		16 24

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	7 49	9 22	12 41	17 26	
Martel	»	8 5	9 37	12 56	18 »	
Baladou. Arrêt.	»	8 12	9 44	13 2	18 11	
Le Pigeon	»	8 18	9 50	13 7	18 31	
Souillac	6 50	8 28 / 9 1	10 »	13 17 / 13 35	18 44 / 19 43	
Cazoulès	7 1	9 8	»	13 43	19 53	
Sarlat	8 33 / 5 15	9 52	17 41	14 31	20 33	
Le Buisson. ar.	6 7	»	18 33	15 23	»	

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6	»	12 37	17 39
CAPDENAC. a.	»	»	»	10 23	»	17 52	21 48
CAPDENAC. d.	1 24	6 39	10 14	10 51	13 31	18 24	22 1
FIGEAC	1 57	6 55	10 25	11 6	13 56	18 38	22 13
Le Pournel	—	7 14	»	11 25	14 32	18 59	»
Assier	2 47	7 27	»	11 36	14 57	19 10	22 39
Flaujac (halte)	—	7 37	»	11 45	15 10	19 19	»
Gramat	3 19	7 54	»	11 59	15 42	19 34	22 59
Rocamadour	3 34	8 9	»	12 9	15 59	19 45	23 9
Montvalent	4 3	8 24	»	12 23	16 22	19 59	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 16	8 34	»	12 33	16 35	20 8	23 29
St-Denis-p.-Martel dép.	4 57	8 47	»	12 43	16 51	20 18	23 33
Quatre-Routes	5 10	9 4	»	12 53	17 5	20 28	»
Turenne	5 28	9 18	»	13 4	17 21	20 38	»
BRIVE..... ar.	6 3	9 43	»	13 26	17 56	20 59	0 6
PARIS (Orsay) ar.	—	18 58	»	21 58	»	5 39	9 05

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	(Austerl.)			(Austerl.)			
PARIS (Orsay) d.	19 40	21 10	22 20	7 40	10 16	»	»
Brive..... dép.	3 53	8 2	12 36	16 2	18 56	»	»
Turenne	4 16	8 27	13 3	16 26	19 33	»	»
Quatre-Routes	4 24	8 38	13 15	16 35	19 46	»	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 32	8 46	13 23	16 43	19 57	»	»
St-Denis-p.-Martel dép.	4 33	8 56	13 36	16 49	20 9	»	»
Montvalent	—	9 9	13 51	17 2	20 31	»	»
Rocamadour	5 5	9 30	14 14	17 19	21 14	»	»
Gramat	5 19	9 44	14 31	17 32	21 39	»	»
Flaujac (halte)	—	9 57	14 44	17 45	»	»	»
Assier	5 41	10 9	14 59	17 56	22 45	»	»
Le Pournel	—	10 23	15 9	18 5	22 59	»	»
FIGEAC	6 9	10 44	15 31	18 28	23 28	»	»
CAPDENAC ar.	6 19	10 54	15 41	18 38	23 41	»	»
CAPDENAC d.	6 36	11 54	16 8	18 52	»	»	»
TOULOUSE	10 14	16 5	20 40	23 5	»	»	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	8 40	17 16	»
Carsac	8 50	17 27	»
Grolejac	8 57	17 44	»
St-Cirq-Madelon	9 3	17 51	»
Payrignac (arr.)	9 10	17 50	»
GOURDON	9 20	18 9	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	5 56	16 8	»
Payrignac (arr.)	6 5	16 16	»
St-Cirq-Madelon	6 14	16 24	»
Grolejac	6 32	16 29	»
Carsac	6 43	16 39	»
SARLAT	6 57	16 50	»